

# Ma Nature à moi

Le présent règlement est également consultable sur le site internet <http://salonmontsdorphotos.wix.com/2026>

## Article 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

Le salon propose un concours « photos » sur le thème : « **Ma nature à moi** ». **Exprimez votre vision personnelle de la nature.** Un rayon de soleil, une fleur dans votre jardin, une petite ou une grosse bête croisée par hasard... La nature est partout, même là où on ne l'attend pas ! Votre photo peut montrer :

- La nature intime : petits coins de jardin
- La nature en mouvement : vent, pluie, animaux...
- La nature et lumière : jeux d'ombres, reflets, éclats
- La nature et émotions : une photo qui évoque une sensation ou un souvenir
- La nature a des visages : capturer des formes naturelles (plante, roche, nuage, tronc, etc.) qui évoquent des visages, des expressions ou des personnages imaginaires.

**Il ne doit pas y avoir d'humain ou d'animaux de compagnie sur la photo.** Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleurs. Elles peuvent être prises avec un **appareil photo, une tablette ou un téléphone.** Pas d'images générées par IA.

Le concours se déroule en plusieurs phases. Tout d'abord, les participants doivent envoyer leur photo sur la boîte mail du Salon Monts d'Or Photos : [salonmontsdorphotos@gmail.com](mailto:salonmontsdorphotos@gmail.com). Un Accusé Réception sera alors adressé dans les jours qui suivent. Si celui-ci ne vous parvenait pas, merci de vous manifester.

A l'expiration du délai de participation, un jury, composé de plusieurs membres, choisira les photographies qui répondront le mieux aux critères fixés dans l'article 5 du présent règlement.

## Article 2 : CONDITIONS

Ce concours est gratuit et ouvert :

- **Aux photographes de tout âge, professionnels, amateurs experts ou débutants** à l'exclusion des organisateurs du salon et des membres du jury.
- Les photographes exposants pourront participer à ce concours dans la catégorie qui leur est réservée.

L'envoi de la photo par mail se fera entre **le 1er janvier et le 15 février 2026 inclus**. Ce mail devra indiquer **votre nom+ prénom. Une seule photo** par personne sera acceptée. La photo devra être envoyée au format numérique en pièce jointe d'un email à :

[salonmontsdorphotos@gmail.com](mailto:salonmontsdorphotos@gmail.com)

La photo sera en format jpeg d'un poids de 5 Mo maximum. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom (de l'auteur)-numérophoto.jpg » (ex. **dupont\_roger\_06980.jpg**). Le concours est anonyme : **pas de signature**.

## Article 3 : DROITS D'AUTEUR, DROIT A L'IMAGE

Les photographies seront l'entièvre propriété de l'auteur qui doit en posséder les droits. Chaque participant garantit aux organisateurs du concours qu'il a pris **lui-même la photo** et autorise la reproduction gratuite de ses œuvres dans

le cadre du Salon Monts d'Or Photos qui s'engage à ne pas les céder à un tiers. Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et de l'exposition suivant la remise des prix sans l'accord de son propriétaire.

Les participants reconnaissent s'être assurés préalablement à leur participation au présent concours, de l'autorisation des propriétaires des biens. L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

#### **Article 4 : SELECTION ET EXPOSITION DES PHOTOGRAPHIES**

Seules les photos en rapport avec le thème sont recevables.

Les photos envoyées dans le cadre de ce concours seront présentées en vidéo-projection pendant la durée du salon. Les fichiers des photos envoyées seront détruits après le salon. La délibération du Jury ne pourra pas être remise en cause par les participants ou toute autre personne extérieure.

#### **Article 5 : ATTRIBUTION DES PRIX**

Le concours sera doté de bons d'achat. Les critères d'attribution tiendront compte de :

1. l'originalité et la créativité de l'œuvre,
2. l'émotion communiquée par la photo,
3. la composition,
4. le traitement de la lumière.

La sélection des photographies se fera en respectant les règles de l'anonymat des auteurs. Le jury étant souverain dans ses décisions, aucun appel ne sera accepté.

#### **Article 6 : PRIX**

Les récipiendaires des prix **devront être présents ou être représentés** lors de la remise des prix. Aucun prix ne sera envoyé.

#### **Article 7 : REMISE DES PRIX**

7.1 Les prix seront remis le **samedi 7 mars 2026 à 16h30** durant le Salon Monts d'Or Photos. Les dotations mises en jeu seront des bons d'achats ni échangeables, ni remboursables.

7.2 Les lots attribués aux gagnants ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à leur échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol ou autre cas de force majeure.

7.3 En cas d'annulation de la manifestation pour causes de forces majeures, les résultats du concours seront communiqués lors de l'édition suivante.

#### **Article 8 : RESPONSABILITES**

Les **organisateurs** ne pourront pas être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

#### **Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation suppose l'acceptation du présent règlement et sera effective à partir de la réception de la photo par les organisateurs.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.